



## **I CYBERGUN**

Société en Commandite par Action  
au capital social de 7 126 080 euros  
40, boulevard Henri-Sellier  
92150 Suresnes

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTE SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

---

## **I ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JANVIER 2025**

### **12<sup>EME</sup> RESOLUTION**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JANVIER 2025 – 12<sup>EME</sup> RESOLUTION**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre gérance vous propose de lui déléguer, pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération, étant précisé que le montant de la réduction du capital motivée par des pertes sera celui résultant de la réduction de la valeur nominale des actions de la société d'un montant de 0,001 euro à un montant qui ne pourra être inférieur à 0,0001 euro.

Le montant de cette réduction de capital sera imputé sur le compte « Report à nouveau » ou sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société pour un montant maximum des pertes constatées au jour de l'utilisation de la délégation de pouvoir par votre gérant, sous réserve qu'elle lui soit accordée.

Fait à Paris, le 19 décembre 2024

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Seyvos', is written over a faint, stylized logo that includes the letters 'BM&A'.

Eric Seyvos

**BMA**  
**&A**

11 rue de Laborde • 75008 Paris  
+33(0)1 40 08 99 50 • [www.bma-groupe.com](http://www.bma-groupe.com)

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 €  
RCS Paris 348 461 443

